

La Vallée De L'Aa Entre Lumbres Et Wizernes

Bois D'Esquerdes Et Vallée Pruvost

Les Ravins De Pihem Et Noir Cornet Et Coteau De Wizernes

Plateau Siliceux D'Helfaut à Racquinghem

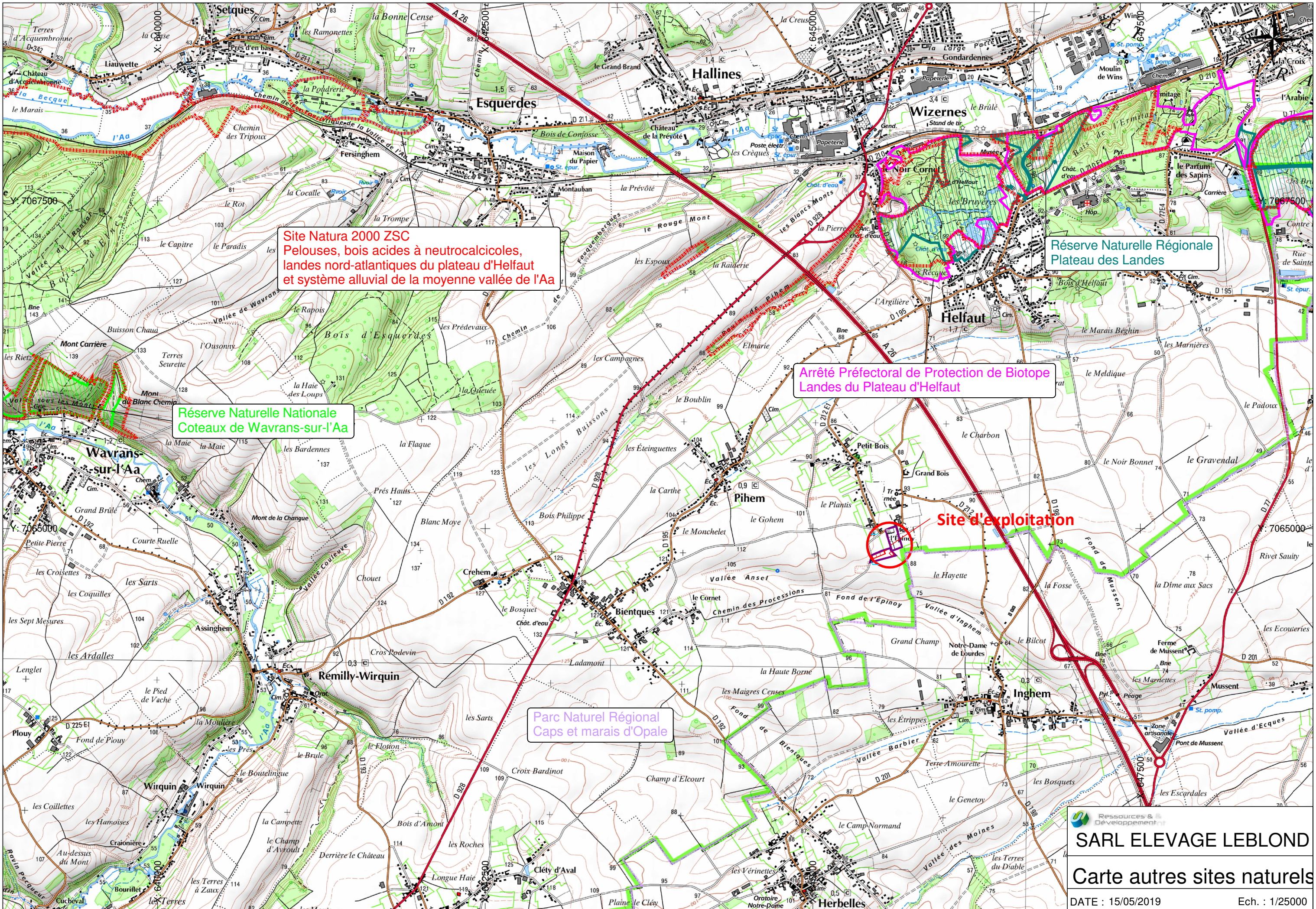
La moyenne Vallée de l'Aa et ses versants entre Remilly-Wirquin et Wizernes

Site d'exploitation

Légende

- ZNIEFF de type II
- ZNIEFF de type I


SARL ELEVAGE LEBLOND
Carte des ZNIEFF
 DATE : 14/05/2019 Ech. : 1/20000



Site Natura 2000 ZSC
Pelouses, bois acides à neutrocalcicoles,
landes nord-atlantiques du plateau d'Helfaut
et système alluvial de la moyenne vallée de l'Aa

Réserve Naturelle Nationale
Coteaux de Wavrans-sur-l'Aa

Réserve Naturelle Régionale
Plateau des Landes

Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
Landes du Plateau d'Helfaut

Site d'exploitation

Parc Naturel Régional
Caps et marais d'Opale

Ressources & Développement
SARL ELEVAGE LEBLOND

Carte autres sites naturels

DATE : 15/05/2019 Ech. : 1/25000



znieff

ZONES NATURELLES
D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE,
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 05/07/2018
<https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/310007011>



Plateau siliceux d'Helfaut à Racquinghem (Identifiant national : 310007011)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00240001)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : CBNBI, GON, CSN NPDC, DREAL NPDC , - 310007011, Plateau siliceux d'Helfaut à Racquinghem.
- INPN, SPN-MNHN Paris, 17P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/310007011.pdf>

Région en charge de la zone : Nord-Pas-de-Calais
Rédacteur(s) : CBNBI, GON, CSN NPDC, DREAL NPDC
Centroïde calculé : 592597°-2633782°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 12/10/2010
Date actuelle d'avis CSRPN : 12/10/2010
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 04/02/2015

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	4
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	4
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	5
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	6
6. HABITATS	6
7. ESPECES	9
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	17
9. SOURCES	17

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Pas-de-Calais
- Commune : Arques (INSEE : 62040)
- Commune : Wizernes (INSEE : 62902)
- Commune : Quiestède (INSEE : 62681)
- Commune : Campagne-lès-Wardrecques (INSEE : 62205)
- Commune : Helfaut (INSEE : 62423)
- Commune : Wardrecques (INSEE : 62875)
- Commune : Blendecques (INSEE : 62139)
- Commune : Heuringhem (INSEE : 62452)
- Commune : Roquetoire (INSEE : 62721)
- Commune : Racquinghem (INSEE : 62684)

1.2 Superficie

736,37 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 50

Maximale (mètre): 85

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Le plateau siliceux d'Helfaut à Racquinghem s'étend de Wizernes à l'est du CD 190. Il appartient au vaste complexe écologique constitué par la moyenne vallée de l'Aa et ses versants entre Remilly-Wirquin et St-Omer. Cette ZNIEFF correspond à un vaste plateau détritique de moins d'un kilomètre de large et de près de 10 km de long qui surplombe de plus de 90 m la vallée de l'Aa dont les versants abrupts taillés dans la craie sont en partie occupés par les célèbres pelouses de Wizernes, connues et étudiées dès le début du siècle. Ainsi, de par sa diversité et sa complexité géologiques, géomorphologiques, hydrogéologiques et microclimatiques (buttes sablo-argileuses relictuelles du tertiaire, relief dissymétrique avec versants crayeux abrupts surplombant l'Aa, présence possible de terrasses fluviatiles fossiles sur le plateau d'Helfaut, nappes superficielles perchées isolées du contexte hydrologique général...), ce site rassemble des séquences exceptionnelles de végétations extrêmement diversifiées, au sein de systèmes landicoles et pelousaires relictuels dont la mosaïque et l'agencement spatial concourent au maintien de paysages uniques pour le Nord de la France. Plateau constitué de formations géologiques du Tertiaire caractérisées par les argiles yprésiennes et landéniennes, les sables et grès landéniens ainsi que des formations résiduelles à silex. Ce plateau argilo-sableux recèle plusieurs nappes perchées d'eaux acides oligotrophes dont les résurgences donnent naissance à des sources alimentant divers ruisseaux. Cette nature géologique induit la présence de végétations et d'une flore globalement acidiphile oligotrophile à méso-oligotrophile, excepté sur certains versants où les argiles s'enrichissent en bases voire où les craies commencent à affleurer. Les végétations mésophiles relèvent de séries dynamiques du Quercion roboris. Les stades dynamiques ouverts participent d'un système landicole d'origine agro-pastorale qui était dans le passé beaucoup plus étendu qu'aujourd'hui. Cette série comprend entre autres des communautés annuelles pionnières du Thero-Airion, des pelouses des *Nardetea strictae* (*Galio saxatilis* - *Festucetum tenuifoliae* et *Galio saxatilis* - *Festucetum rubrae*), une végétation chaméphytique de l'*Ulicenion minoris* (*Calluno vulgaris* - *Ericetum cinereae*), dont les Monts d'Helfaut et peut-être encore les Bruyères d'Ecques hébergent les plus remarquables vestiges pour les régions Nord-Pas de Calais et Picardie, et des forêts acidiphiles à méso-acidiphiles (Cf. *Vaccinio myrtilli* - *Fagetum sylvaticae*, *Lonicero periclymeni* - *Fagetum sylvaticae* et *Quercu roboris* - *Betuletum pubescentis*). D'une manière générale, la végétation mésophile du plateau est très fermée, dominée par les boisements. Toutefois plusieurs secteurs classés en Réserve naturelle régionale et gérés par le syndicat mixte Eden 62 font l'objet d'une gestion conservatoire (débroussaillage, pâturage extensif, etc.). Les végétations hygrophiles liées aux systèmes de mares oligotrophes sont tout aussi remarquables au plan régional : herbier aquatique du *Myriophylletum alterniflori*, végétations amphibies vivaces particulièrement développées et rarissimes, voire en station unique pour le nord de la France (*Potamo polygonifolii* - *Scirpetum fluitantis*, *Eleocharitetum multicaulis*), végétation amphibie annuelle du *Centunculo minimi* - *Radioletum linoidis*, bas-marais du

Junco acutiflori - *Molinietum caeruleae*, pelouse mésohygrophile du *Nardo strictae* - *Juncion squarrosi* abritant notamment le *Nardo strictae* - *Caricetum binervis*, également seulement connu de ce site au nord de Paris, lande correspondant au Groupement à *Genista anglica* et *Erica tetralix* dans ses diverses variations écologiques, boulaie à sphaignes du *Sphagno palustris* - *Betuletum pubescentis*, etc. Certaines dépressions sont menacées d'eutrophisation, induisant un appauvrissement de la flore et des végétations caractéristiques. Au final, cette ZNIEFF renferme trente quatre végétations et cinquante taxons déterminants de ZNIEFF (sans compter les mousses et les champignons rares connus du site mais non intégrés à cette analyse) illustrant bien l'exceptionnelle diversité et qualité phytocénocotiques et floristiques de cet ensemble d'habitats en grande régression dans les plaines et collines crayeuses du nord-ouest de la France. Du fait de la diversité des milieux qu'elle abrite – structures forestières variées, complexe de landes, mares et étangs, etc. –, la ZNIEFF du Plateau siliceux d'Helfaut accueille une faune patrimoniale importante avec 26 espèces déterminantes. Parmi les sept espèces d'Orthoptères présentes sur le site, trois sont fortement menacées au niveau national pour le domaine néморal (atlantique au sens large) (SARDET & DEFAUT, 2004). Le Conocéphale des roseaux (*Conocephalus dorsalis*) est assez commun en région. Le Sténobothre nain (*Stenobothrus stigmaticus*), dont la conservation est fortement liée au pâturage ovin, est assez rare au niveau régional. La Decticelle des bruyères (*Metrioptera brachyptera*) est très rare dans le Nord – Pas-de-Calais (FERNANDEZ et al., 2004). Cette ZNIEFF est une des deux seules stations où l'espèce est présente dans la région. La ZNIEFF accueille plusieurs espèces d'Amphibiens d'intérêt régional : l'Alyte accoucheur, assez commun mais localisé en région et la Rainette arboricole, peu commune en région. L'habitat primaire de la rainette est constitué par les mares voisines du littoral et les pannes dunaires (GODIN, 2003). Ces deux espèces sont inscrites à l'Annexe IV de la Directive Habitat. La Grenouille verte de Lessona est assez commune en région (GODIN, 2003). Elle est quasi menacée au niveau national (UICN France et al., 2009), le Klepton *Pelophylax kl. esculentus* se substituant à l'espèce parente. Elle est citée ici sous réserve puisque seules des analyses génétiques permettent de déterminer l'espèce avec certitude. Le Triton crêté est inscrit à l'Annexe II de la Directive européenne Habitat. Il est assez commun en région, d'où l'importance particulière des populations régionales pour sa conservation (GODIN, 2003). Cinq espèces déterminantes de Rhopalocères, peu communes au niveau régional, sont présentes sur le site, dont le Petit sylvain (*Ladoga camilla*) et la Thécla du chêne (*Neozephyrus quercus*) (HAUBREUX [coord.], 2005). Parmi les Odonates présents sur le site, trois sont inscrits dans la Liste rouge nationale : l'Agrion mignon (*Coenagrion scitulum*), le Sympétrum jaune (*Sympetrum flaveolum*) et le Sympétrum commun (*Sympetrum vulgatum*) (DOMMANGET, 1987). La pérennité des populations des deux espèces de Sympétrum n'est cependant pas certaine. Le Sympétrum jaune affectionne principalement les prairies humides à inondations printanières prolongées, le Sympétrum commun et l'Agrion mignon fréquentent les eaux stagnantes (GODIN et al., 2003). Concernant les Chiroptères, les deux espèces d'oreillards, toutes deux déterminantes, ont été identifiées sur le site. Ces deux espèces anthropophiles (FOURNIER [coord.], 2000 ; ARTHUR & LEMAIRE, 2009) sont inscrites à l'Annexe IV de la Directive Habitats et sont peu communes au niveau régional (FOURNIER [coord.], 2000). L'Oreillard roux est surtout observé dans les milieux forestiers et les vallées alluviales ; l'Oreillard gris prospecte plus en milieux ouverts (ARTHUR & LEMAIRE, 2009).

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Zone de préemption du département
- Forêt domaniale
- Réserve naturelle volontaire
- Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique
- Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Sylviculture
- Chasse
- Tourisme et loisirs
- Habitat dispersé
- Circulation routière ou autoroutière

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Plateau

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)
- Etablissement public
- Domaine communal
- Domaine départemental

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
<ul style="list-style-type: none"> - Ecologique - Faunistique - Amphibiens - Mammifères - Autre Faune (préciser) - Floristique - Ptéridophytes - Phanérogames 	<ul style="list-style-type: none"> - Ralentissement du ruissellement - Role naturel de protection contre l'érosion des sols - Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges 	<ul style="list-style-type: none"> - Paysager - Géomorphologique - Géologique - Historique - Scientifique - Pédagogique ou autre (préciser)

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Le périmètre a été élargi au petit bois du lieu dit de « la coupe » qui se trouve dans le même contexte géologique que la ZNIEFF initiale, sur une butte sableuse. Ceci permet d'intégrer des fourrés d'Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*) et des layons occupés par des pelouses et ourlets acidiphiles dans lesquels on rencontre le Gailllet des rochers (*Galium saxatile*) en effectifs importants.



znieff

ZONES NATURELLES
D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE,
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 05/07/2018
<https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/310013266>



La moyenne Vallée de l'Aa et ses versants entre Remilly-Wirquin et Wizernes (Identifiant national : 310013266)

(ZNIEFF Continentale de type 2)

(Identifiant régional : 00240000)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : CBNBI, GON, CSN NPDC, DREAL NPDC, .- 310013266, La moyenne Vallée de l'Aa et ses versants entre Remilly-Wirquin et Wizernes. - INPN, SPN-MNHN Paris, 28P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/310013266.pdf>

Région en charge de la zone : Nord-Pas-de-Calais
Rédacteur(s) : CBNBI, GON, CSN NPDC, DREAL NPDC
Centroïde calculé : 590123°-2631272°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 13/04/2011
Date actuelle d'avis CSRPN : 13/04/2011
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 31/05/2012

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	4
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	4
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	6
6. HABITATS	6
7. ESPECES	13
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	28
9. SOURCES	28

1. DESCRIPTION

ZNIEFF de Type 1 inclue(s)

- Id nat. : [310007256](#) - (Id reg. : 00240004)

1.1 Localisation administrative

- Département : Pas-de-Calais
- Commune : Arques (INSEE : 62040)
- Commune : Merck-Saint-Liévin (INSEE : 62569)
- Commune : Nielles-lès-Bléquin (INSEE : 62613)
- Commune : Pihem (INSEE : 62656)
- Commune : Wizernes (INSEE : 62902)
- Commune : Wisques (INSEE : 62898)
- Commune : Quiestède (INSEE : 62681)
- Commune : Vaudringhem (INSEE : 62837)
- Commune : Lumbres (INSEE : 62534)
- Commune : Campagne-lès-Wardrecques (INSEE : 62205)
- Commune : Hallines (INSEE : 62403)
- Commune : Remilly-Wirquin (INSEE : 62702)
- Commune : Leulinghem (INSEE : 62504)
- Commune : Setques (INSEE : 62794)
- Commune : Esquerdes (INSEE : 62309)
- Commune : Helfaut (INSEE : 62423)
- Commune : Wardrecques (INSEE : 62875)
- Commune : Blendecques (INSEE : 62139)
- Commune : Ecques (INSEE : 62288)
- Commune : Heuringhem (INSEE : 62452)
- Commune : Wismes (INSEE : 62897)
- Commune : Roquetoire (INSEE : 62721)
- Commune : Longuenesse (INSEE : 62525)
- Commune : Elnes (INSEE : 62292)
- Commune : Affringues (INSEE : 62010)
- Commune : Racquinghem (INSEE : 62684)
- Commune : Wavrans-sur-l'Aa (INSEE : 62882)

1.2 Superficie

7774,16 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 30
Maximale (mètre): 200

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

- Id nat. : [310007256](#) - La montagne de Lumbres (Type 1) (Id reg. : 00240004)

1.5 Commentaire général

La moyenne vallée de l'Aa et ses versants s'étendent de Remilly-Wirquin aux portes de l'agglomération d'Arques. Ce site englobe la petite vallée adjacente de Wismes et le plateau d'Helfaut à Raquinghem.

La moyenne vallée de l'Aa et ses versants représentent un remarquable ensemble écologique associant des habitats très différents constituant des complexes de végétations souvent complémentaires, la qualité et la diversité des biotopes de la vallée étant dépendants de l'occupation des sols des versants et des activités humaines. Le fonctionnement écologique des diverses

composantes de ce site participe à l'équilibre général de ce système vallée versants abritant des milieux remarquables voire exceptionnels au niveau régional.

L'originalité des conditions géomorphologiques et écologiques de cette partie de la vallée de l'Aa ont donné naissance à des systèmes de végétations tout à fait particuliers exprimant bien les multiples potentialités biologiques de ces collines crayeuses couronnées de dépôts sablo-argileux résiduels et drainées par des rivières au cours rapide:

système calcicole des versants avec anciens parcours pastoraux à Genévriers, fourrés thermophiles... (Montage de Lumbres, pelouses de Wizernes, coteau d'Elnes- Wavrans...),

système alluvial avec prairies bocagères et bois humides sillonnés de fossés (Vallée de l'Aa entre Lumbres et Esquerdes...),

système des landes atlantiques du plateau d'Helfaut et du bois de Wisques.

Ainsi la flore, d'une extrême diversité et qualité (abondance des espèces oligotrophes spécialisées), abrite-t-elle plus d'un quarantaine d'espèces protégées et bien d'autres également d'un grand intérêt.

De même la faune ayant colonisé les différents biotopes de la vallée et des versants comprend de remarquables représentants dont la nature varie selon les sites (amphibiens rares du Plateau d'Helfaut, avifaune paludicole de la vallée de l'Aa, rapaces forestiers de la Montagne de Lumbres...).

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Zone de préemption du département
- Forêt domaniale
- Réserve naturelle nationale
- Réserve naturelle volontaire
- Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique
- Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)
- Parc naturel régional

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Sylviculture
- Elevage
- Chasse
- Tourisme et loisirs
- Habitat dispersé
- Industrie
- Circulation routière ou autoroutière

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Vallée
- Colline
- Coteau, cuesta
- Plateau
- Gorge, ravin

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)
- Etablissement public
- Domaine communal
- Domaine départemental

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
<ul style="list-style-type: none"> - Ecologique - Faunistique - Amphibiens - Mammifères - Autre Faune (préciser) - Floristique - Ptéridophytes - Phanérogames 	<ul style="list-style-type: none"> - Auto-épuration des eaux - Expansion naturelle des crues - Ralentissement du ruissellement - Soutien naturel d'étiage - Role naturel de protection contre l'érosion des sols - Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges - Zone particulière d'alimentation - Zone particulière liée à la reproduction 	<ul style="list-style-type: none"> - Paysager - Géomorphologique - Géologique - Archéologique - Historique - Scientifique - Pédagogique ou autre (préciser)

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Le périmètre a été maintenu tout en s'assurant que l'entièreté des ZNIEFF de type I soit incluse dans la ZNIEFF de type II.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Habitat humain, zones urbanisées	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Zones industrielles ou commerciales	Intérieur	Indéterminé	Potentiel



znieff

ZONES NATURELLES
D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE,
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 05/07/2018
<https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/310013267>



La Vallée de l'Aa entre Lumbres et Wizernes (Identifiant national : 310013267)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00240006)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : CBNBI, GON, CSN NPDC, DREAL NPDC , - 310013267, La Vallée de l'Aa entre Lumbres et Wizernes.
- INPN, SPN-MNHN Paris, 11P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/310013267.pdf>

Région en charge de la zone : Nord-Pas-de-Calais
Rédacteur(s) : CBNBI, GON, CSN NPDC, DREAL NPDC
Centroïde calculé : 586726°-2634600°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 15/12/2010
Date actuelle d'avis CSRPN : 15/12/2010
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 04/02/2015

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	4
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	5
6. HABITATS	5
7. ESPECES	8
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	11
9. SOURCES	11

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Pas-de-Calais
- Commune : Wizernes (INSEE : 62902)
- Commune : Lumbres (INSEE : 62534)
- Commune : Hallines (INSEE : 62403)
- Commune : Setques (INSEE : 62794)
- Commune : Esquerdes (INSEE : 62309)

1.2 Superficie

168,88 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 25

Maximale (mètre): 36

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

La vallée de l'Aa entre Lumbres et Esquerdes est à rattacher au grand ensemble écologique constitué par la moyenne vallée de l'Aa et ses versants, en aval de Remilly-Wirquin. Au niveau de la Montagne de Lumbres, l'Aa change brutalement de direction avant son arrivée dans le golfe de St-Omer. Elle longe d'abord le versant nord de la vallée, particulièrement abrupt (Montagne de Lumbres et coteau de Setques) puis, en aval d'Esquerdes, serpente au milieu de prairies humides ponctuées de saules têtards. Ce système alluvial possède une forte diversité d'habitats hygrophiles depuis les hauts niveaux topographiques jusqu'aux prairies longuement inondables. On peut y observer une mosaïque de biotopes avec fossés, cours d'eau, mares, vasières, sources, prairies pâturées, boisement alluviaux... Cependant, l'intérêt floristique reste assez faible en raison des modes de gestion actuels : les prairies humides sont pâturées de façon trop intensive et sont probablement amendées pour la plupart ; des cultures intensives ainsi qu'un chantier de construction d'un hôpital remplacent certaines prairies alluviales. L'intérêt de la ZNIEFF se trouve principalement concentré au niveau du marais et du ruisseau de la Becque qui parcourt des prairies humides avant de se jeter dans l'Aa. Ce ruisseau est très diversifié en végétations aquatiques, amphibies et hygrophiles. On y retrouve notamment le Callitriche occidental (*Callitriche truncata* subsp. *occidentalis*) vulnérable et protégé dans la région. Les prairies humides mésotrophiles ont un bon état de conservation, et sont à rattacher à l'alliance de l'*Oenanthon fistulosae*. Le Rhinanthus à grandes fleurs (*Rhinanthus angustifolius* subsp. *grandiflorus*) s'y développe. Le marais est quant à lui pâturé par des chevaux alors qu'il possède une réelle potentialité de prairies hygrophiles paratourbeuses qui restent à caractériser. L'arrêt ou la diminution de la pression de pâturage et la mise en place d'une fauche exportatrice favoriseraient nettement le développement de végétations rares et originales dans la région. Le boisement alluvial reste assez bien préservé, avec différents niveaux topographiques dont ceux de l'*Alnion glutinosae* et de l'*Alnion glutinoso - incanae* représenté par les végétations les moins hygrophiles et les plus eutrophiles de ces deux alliances et sous-alliance. Notons la présence d'une végétation saxicole bien exprimée sur les murs du Moulin de Confosse ainsi qu'une belle diversité bryophytique inféodée aux ambiances atmosphériques très humides. La ZNIEFF compte donc moins d'une dizaine d'espèces déterminantes et une dizaine d'habitats d'intérêt. Outre l'intérêt floristique et phytocénotique de cette ZNIEFF, l'attrait paysager du système alluvial de la zone est également remarquable grâce aux méandres sinueux de l'Aa ponctuellement boisés et dominés par les coteaux crayeux en rive droite. Au regard de la faune, l'intérêt majeur de la ZNIEFF concerne les Chiroptères, avec quatre espèces déterminantes dont trois sont inscrites en Annexe II de la Directive européenne Habitats. Le Murin des marais, inféodé aux milieux humides (ARTHUR & LEMAIRE, 2009), est classé quasi-menacé sur la Liste rouge mondiale (IUCN, 2010), il est rare et en danger en région (FOURNIER [coord.], 2000). Le Grand rhinolophe est classé quasi-menacé à l'échelle nationale (IUCN France et al., 2009), il est assez rare et en danger dans la région Nord – Pas-de-Calais (FOURNIER [coord.], 2000). Le Murin à oreilles échanquées et l'Oreillard roux sont peu communs dans la région (FOURNIER [coord.], 2000). Le site présente également un intérêt important concernant la faune piscicole par la présence d'un réservoir biologique où la reproduction de Truite fario a été recensé.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Zone de préemption du département
- Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)
- Parc naturel régional

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Sylviculture
- Elevage
- Tourisme et loisirs
- Industrie

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Vallée

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)
- Domaine communal

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
<ul style="list-style-type: none"> - Ecologique - Faunistique - Poissons - Mammifères - Autre Faune (préciser) - Floristique - Phanérogames 	<ul style="list-style-type: none"> - Auto-épuration des eaux - Expansion naturelle des crues - Ralentissement du ruissellement - Soutien naturel d'étiage - Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges - Zone particulière d'alimentation - Zone particulière liée à la reproduction 	<ul style="list-style-type: none"> - Paysager - Géomorphologique - Pédagogique ou autre (préciser)

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Les périmètres des deux ZNIEFF 1ère génération (024-07 et 024-08) ont été fusionnés en raison de leur proximité et de leurs similitudes géomorphologiques. Cette ZNIEFF correspond aux versants pentus des ravins de Noir Cornet et de Pihem qui sont en partie occupés des ourlets calcicoles et un voile à Genévrier, végétations déterminantes de ZNIEFF. A ces deux ravins s'ajoute un long coteau crayeux correspondant aux versants nord et ouest du Mont d'Helfaut.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Habitat humain, zones urbanisées	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Zones industrielles ou commerciales	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Route	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Autoroute	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Voie ferrée, TGV	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Dépôts de matériaux, décharges	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Equipements sportifs et de loisirs	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Rejets de substances polluantes dans les eaux	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Nuisances sonores	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Modification des fonds, des courants	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Modification du fonctionnement hydraulique	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Mises en culture, travaux du sol	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Traitements de fertilisation et pesticides	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Pâturage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Fauchage, fenaison	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Abandons de systèmes culturaux et pastoraux, apparition de friches	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Plantations, semis et travaux connexes	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Sports et loisirs de plein-air	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Pêche	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Erosions	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Atterrissements, envasement, assèchement	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Atterrissement	Intérieur	Indéterminé	Potentiel



znieff

ZONES NATURELLES
D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE,
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 05/07/2018
<https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/310013677>



Les ravins de Pihem et Noir Cornet et Coteau de Wizernes (Identifiant national : 310013677)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00240007)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : CBNBI, GON, CSN NPDC, DREAL NPDC , - 310013677, Les ravins de Pihem et Noir Cornet et Coteau de Wizernes. - INPN, SPN-MNHN Paris, 12P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/310013677.pdf>

Région en charge de la zone : Nord-Pas-de-Calais
Rédacteur(s) : CBNBI, GON, CSN NPDC, DREAL NPDC
Centroïde calculé : 591356°-2633682°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 15/12/2010
Date actuelle d'avis CSRPN : 15/12/2010
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 04/02/2015

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	4
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	4
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	5
6. HABITATS	6
7. ESPECES	8
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	12
9. SOURCES	12

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Pas-de-Calais
- Commune : Pihem (INSEE : 62656)
- Commune : Wizernes (INSEE : 62902)
- Commune : Hallines (INSEE : 62403)
- Commune : Esqueredes (INSEE : 62309)
- Commune : Helfaut (INSEE : 62423)
- Commune : Blendecques (INSEE : 62139)

1.2 Superficie

176,8 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 25

Maximale (mètre): 85

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Cette ZNIEFF s'étend le long de la rive droite de l'Aa où elle forme un ensemble des plus remarquables tant d'un point de vue paysager qu'écologique. Le site est composé à l'Ouest de deux vallées sèches et d'un coteau sur affleurement de craie sénonienne et de marnes superficielles : les ravins de Pihem et Noir Cornet et le coteau de Wizernes. Ces trois espaces sont caractérisés par des versants présentant un relief parfois abrupt. Ainsi le ravin de Noir Cornet, assez fortement marqué par l'influence anthropique, abrite une petite carrière de craie, des prairies mésotrophiles à eutrophiles, des cultures, des petites plantations et des ourlets calcicoles relictuels des anciennes pratiques culturales et pastorales de ces coteaux. Ceux-ci recèlent des taxons et des végétations présentant un enjeu patrimonial majeur. Des ourlets calcicoles relevant notamment du cf. *Bunio bulbocastani* - *Brachypodium pinnati* abritent plusieurs espèces déterminantes de ZNIEFF (*Blackstonia perfoliata*, *Scabiosa columbaria*, *Cirsium acaule*, *Dactylorhiza fuchsii* et *Bunium bulbocastanum*). Dans le ravin de Pihem, un voile à Genévrier commun (*Juniperus communis*), espèce protégée au niveau régional, compose un paysage remarquable sur la pente colonisée par les ourlets calcicoles ; cette végétation du *Rubus ulmifolius* - *Juniperetum communis* est le témoin de la présence d'anciens parcours pastoraux extensifs sur ces pentes abruptes. Actuellement, suite à l'arrêt du pâturage, les pelouses calcicoles ont évolué vers des ourlets du *Centaureo nemoralis* - *Origanetum vulgare*, présentant des faciès de brachypodiades denses sur la plupart des secteurs, puis vers des fourrés de recolonisation du *Tamo communis* - *Viburnetum lantanae*. Plus en amont de ce ravin, une forêt apparentée aux forêts de ravin relevant d'une forme appauvrie du *Phyllitido scolopendri* - *Fraxinetum excelsioris* constitue un remarquable paysage aux ambiances ombragées et humides contrastant avec les versants herbacés plus ensoleillés. À l'est de ces deux ravins s'étend un long coteau crayeux correspondant aux versants Nord et Ouest du Mont d'Helfaut. La morphologie de ce coteau a été modifiée au fil du temps par des carrières, aujourd'hui à l'abandon, qui ont laissé des parois très abruptes. Ce paysage est fortement marqué par les taillis de recolonisation forestière et leurs manteaux associés. Sur ce sol crayeux se développent notamment des végétations mésohygrophiles de pelouses (pelouses pionnières du *Tetragonolobum maritimi* - *Mesobromenion erecti* et pelouses plus évoluées de l'*Avenula pratensis* - *Festucetum lemanii*. *blackstonietosum perfoliatae*) et d'ourlets. Ce sont les pelouses qui hébergent la plupart des espèces végétales déterminantes de ZNIEFF (*Gentianella germanica*, *Orchis anthropophora*, *Dactylorhiza fuchsii*, etc.). Les boisements calcicoles relèvent du *Mercuriali perennis* - *Aceretum campestris*. Ce coteau héberge l'espèce emblématique du site : la Parnassie des marais (*Parnassia palustris*). Protégée dans la région, cette espèce, se développant notamment sur les pelouses oligotrophiles des coteaux à craies marneuses, régresse fortement au sein de cet habitat du fait de l'abandon du pâturage. La présence du Gaillet de Fleurot (*Galium fleurotii*) est également attestée sur quelques éboulis crayeux. Au total, 9 végétations et 17 plantes déterminantes de ZNIEFF ont été observées sur le site, dont 9 protégées régionalement (*Gentianella germanica*, *Lathyrus sylvestris*, *Orchis anthropophora*, *Parnassia palustris*, *Dactylorhiza fuchsii*, *Juniperus communis*, *Cephalanthera damasonium*, *Ophrys apifera* var. *apifera* et *Ophrys insectifera*). Le site abrite un nombre important d'espèces de Rhopalocères, dont neuf espèces déterminantes. L'Hespérie du chiendent (*Thymelicus acteon*), espèce dont le statut est défavorable en Europe, est

assez rare dans le Nord – Pas-de-Calais (HAUBREUX [coord.], 2009). Sa population régionale est principalement concentrée autour du Boulonnais. L'Hespérie des sanguisorbes (*Spialia sertorius*) est identifiée comme étant rare en région (HAUBREUX [coord.], 2009), elle n'est observée que dans l'Ouest de la région. Ces deux espèces affectionnent les prairies maigres et les pelouses sèches (LAFRANCHIS, 2000). L'Argus frêle (*Cupido minimus*) et le Point-de-Hongrie (*Erynnis tages*) sont tous deux assez rares au niveau régional (HAUBREUX [coord.], 2009). Le site présente également un fort intérêt chiroptérologique avec quatre espèces déterminantes. Le Murin des marais est quasi-menacé au niveau mondial et il est inscrit à l'Annexe II de la Directive Habitats. Le Nord – Pas-de-Calais, où le Murin des marais est rare (FOURNIER [coord.], 2000), est la seule région en France où il est régulièrement présent (ARTHUR & LEMAIRE, 2009). Le Grand rhinolophe, inscrit à l'Annexe II de la Directive Habitats et quasi-menacé au niveau national, est assez rare et en danger dans le Nord – Pas-de-Calais (FOURNIER [coord.], 2000). Le Murin à oreilles échanquées et l'Oreillard roux sont tous deux peu communs dans la région (FOURNIER [coord.], 2000).

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Zone de préemption du département
- Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique
- Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)
- Parc naturel régional

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Sylviculture

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Colline
- Coteau, cuesta
- Gorge, ravin

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux

- Ecologique
- Faunistique
- Mammifères
- Autre Faune (préciser)
- Floristique
- Phanérogames

Fonctionnels

- Ralentissement du ruissellement
- Role naturel de protection contre l'érosion des sols
- Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges
- Zone particulière liée à la reproduction

Complémentaires

- Paysager
- Géomorphologique
- Géologique
- Scientifique
- Pédagogique ou autre (préciser)

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Une petite extension est proposée à l'extrémité est du site, sur la commune d'Andres, où les espèces suivantes sont présentes : Gesse des marais (*Lathyrus palustris*), Laîche vésiculeuse (*Carex vesicaria*) et Scirpe des forêts (*Scirpus sylvaticus*). Elle permet également d'inclure une station de Conocéphale des roseaux (*Conocephalus dorsalis*).

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Route	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Transport d'énergie	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Extraction de matériaux	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Dépôts de matériaux, décharges	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Mises en culture, travaux du sol	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Débroussaillage, suppression des haies et des bosquets, remembrement et travaux connexes	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Jachères, abandon provisoire	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Traitements de fertilisation et pesticides	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Pâturage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Suppression ou entretien de végétation	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Abandons de systèmes culturaux et pastoraux, apparition de friches	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Plantations de haies et de bosquets	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Pratiques et travaux forestiers	Intérieur	Indéterminé	Potentiel



znieff

ZONES NATURELLES
D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE,
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 05/07/2018
<https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/310030033>



Bois d'Esqueredes et vallée Pruvost (Identifiant national : 310030033)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00240009)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : CBNBI, GON, CSN NPDC, DREAL NPDC, - 310030033, Bois d'Esqueredes et vallée Pruvost. - INPN, SPN-MNHN Paris, 8P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/310030033.pdf>

Région en charge de la zone : Nord-Pas-de-Calais
Rédacteur(s) : CBNBI, GON, CSN NPDC, DREAL NPDC
Centroïde calculé : 588455°-2633710°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 13/04/2011
Date actuelle d'avis CSRPN : 13/04/2011
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 04/02/2015

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	4
6. HABITATS	5
7. ESPECES	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	8
9. SOURCES	8

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Pas-de-Calais
- Commune : Esquerdes (INSEE : 62309)
- Commune : Wavrans-sur-l'Aa (INSEE : 62882)

1.2 Superficie

194,63 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 55
Maximale (mètre): 136

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Le bois d'Esquerdes est un petit bois situé sur le plateau d'Artois, à proximité de la vallée de l'Aa et des ZNIEFF d'intérêt majeur que sont la Montagne de Lumbres (ZNIEFF 24-04) et les pelouses crayeuses de Wavrans et d'Elnes (ZNIEFF 24-05).

Ce site de petite taille subit sur ces marges l'influence indirecte de l'agriculture intensive et ses lisières externes sont assez mal exprimées. Dans le bois, de nombreuses plantations ont été réalisées. Quelques constructions (habitations, blockhaus) ajoutent à l'anthropisation du site.

Le principal intérêt du site réside dans la bonne expression de la Hêtraie à Jacinthe des bois (*Endymio non-scriptae* - *Fagetum sylvaticae*) et de l'Érable à Mercuriale vivace (*Mercuriali perennis* - *Aceretum campestris*). On trouve également dans les lisières l'Ourlet à Jacinthe des bois et Stellaire holostée (*Hyacinthoido non-scriptae* - *Stellarietum holosteeae*). La présence de *Persicaria bistorta* et de *Dactylorhiza fuchsii* donnent également un certain intérêt floristique au site. Il faut accorder au site un certain intérêt pédagogique dans la mesure où il est parcouru de plusieurs chemins de randonnée qui donnent aux visiteurs l'opportunité de fréquenter un ensemble forestier somme toute relativement typique du plateau d'Artois.

Ce site composé du bois et des lisières abrite une faune caractéristique du milieu forestier. En effet, la Bondrée apivore en annexe I de la directive oiseaux est un nicheur certain sur le site.

On retrouve le cortège des Nymphalidae forestiers *Argynnis paphia* et *Ladoga camilla*.

Le Busard Saint Martin occupe les plaines cultivées environnantes où il niche de façon certaine également.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Parc naturel régional

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture

- Sylviculture
- Elevage
- Chasse
- Tourisme et loisirs

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Vallée
- Plateau

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)
- Domaine communal
- Domaine de l'état

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
<ul style="list-style-type: none"> - Ecologique - Faunistique - Oiseaux - Autre Faune (préciser) - Floristique - Phanérogames 	<ul style="list-style-type: none"> - Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - Fonctions de protection du milieu physique - Role naturel de protection contre l'érosion des sols - Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges 	<ul style="list-style-type: none"> - Paysager - Géomorphologique - Pédagogique ou autre (préciser)

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Le périmètre de la ZNIEFF englobe le bois d'Esquerdes dans sa totalité ainsi que les deux bandes boisées incluses dans un contexte bocager constituant la vallée Pruvost à l'ouest.



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR3100487 - Pelouses, bois acides à neutrocalcicoles, landes nord-atlantiques du plateau d'Helfaut et système alluvial de la moyenne vallée de l'Aa

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	4
4. DESCRIPTION DU SITE	9
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	11
6. GESTION DU SITE	12

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type B (pSIC/SIC/ZSC)	1.2 Code du site FR3100487	1.3 Appellation du site Pelouses, bois acides à neutrocalcicoles, landes nord-atlantiques du plateau d'Helfaut et système alluvial de la moyenne vallée de l'Aa
1.4 Date de compilation 29/02/1996	1.5 Date d'actualisation 30/06/2006	
1.6 Responsables		

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Nord-Pas-de-Calais	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr



en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr

natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/1999
(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/12/2004
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 16/11/2015

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031531588>

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 2,23806°

Latitude : 50,70361°

2.2 Superficie totale

389 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
31	Nord-Pas-de-Calais

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
62	Pas-de-Calais	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
62139	BLENDRECQUES
62205	CAMPAGNE-LES-WARDRECQUES
62288	ECQUES
62292	ELNES
62309	ESQUERDES
62403	HALLINES
62423	HELFAUT
62452	HEURINGHEM
62534	LUMBRES
62684	RACQUINGHEM



62721	ROQUETOIRE
62794	SETQUES
62882	WAVRANS-SUR-L'AA
62902	WIZERNES

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3110 <i>Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae)</i>		0,67 (0,17 %)		G	B	C	B	B
3130 <i>Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea</i>		50,52 (13,19 %)		G	B	C	B	B
3140 <i>Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.</i>		0 (0 %)		G	D			
3150 <i>Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition</i>		0,16 (0,04 %)		M	C	C	B	B
3260 <i>Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion</i>		1,23 (0,26 %)		G	C	C	B	B
4010 <i>Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix</i>		0,26 (0,07 %)		G	B	C	B	B
4030 <i>Landes sèches européennes</i>		3,37 (0,88 %)		G	B	C	B	B
5130 <i>Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires</i>		3,03 (0,79 %)		G	C	C	A	A
6210 <i>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)</i>		50,52 (13,19 %)		G	A	C	B	B
6230 <i>Formations herbueses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)</i>	X	2,81 (0,73 %)		G	B	C	B	B
6410 <i>Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)</i>		2,87 (0,75 %)		G	B	C	B	B
6430 <i>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin</i>		11,65 (3,04 %)		G	B	C	B	B



6510 <i>Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)</i>		0,82 (1 %)		G	C	C	B	C
8160 <i>Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard</i>	X	0,35 (0,09 %)		G	C	B	B	C
8310 <i>Grottes non exploitées par le tourisme</i>		0 (0 %)		P	B	C	B	B
91D0 <i>Tourbières boisées</i>	X	0,06 (0,02 %)		G	D			
91E0 <i>Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)</i>	X	2,03 (0,53 %)		G	C	B	B	B
9130 <i>Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum</i>		49,61 (12,95 %)		G	B	C	B	B
9190 <i>Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur</i>		25,31 (6,61 %)		G	B	C	B	B

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple); P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative » ; D = « Présence non significative ».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$.
- **Conservation** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite ».
- **Evaluation globale** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative ».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site						
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D			A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.		
I	1016	Vertigo moulinsiana	p			i	P	G	C	B	C	B		
I	1065	Euphydryas aurinia	p			i	P	DD	D					
F	1096	Lampetra planeri	p			i	P	DD	D					
F	1163	Cottus gobio	p			i	P	DD	C	A	C	A		
A	1166	Triturus cristatus	p			i	P	DD	D					
M	1304	Rhinolophus ferrumequinum	p	1	4	i		G	C	B	C	C		



M	1318	Myotis dasycneme	p			i	P	DD	A	B	B	C
M	1321	Myotis emarginatus	w	0	70	i		G	C	B	C	B
M	1324	Myotis myotis	p			i	P	DD	D			

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple); P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$; D = Non significative.
- **Conservation** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite ».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative ».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation						
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories				
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D	
P		Aceras anthroporum			i	P							X
P		Apium inundatum			i	P							X
P		Aquilegia vulgaris			i	P							X
P		Avenula pratensis			i	P							X
P		Callitriche brutia			i	P							X
P		Callitriche hamulata			i	P							X
P		Carex binervis			i	P							X
P		Chrysosplenium alternifolium			i	P							X
P		Cuscuta epithymum			i	P							X
P		Dactylorhiza fuchsii			i	P			X				



P		Eleocharis multicaulis			i	P						X
P		Epipactis atrorubens			i	P			X			
P		Erica cinerea			i	P						X
P		Erica tetralix			i	P						X
P		Galium debile			i	P						X
P		Genista anglica			i	P						X
P		Gentianella germanica			i	P						X
P		Himantoglossum hircinum			i	P			X			
P		Hottonia palustris			i	P						X
P		Juncus bulbosus			i	P						X
P		Juncus squarrosus			i	P						X
P		Juniperus communis			i	P						X
P		Lathyrus sylvestris			i	P						X
P		Luzula sylvatica			i	P						X
P		Maianthemum bifolium			i	P						X
P		Moenchia erecta			i	P						X
P		Montia minor			i	P						X
P		Myriophyllum alterniflorum			i	P						X
P		Nardus stricta			i	P						X
P		Ophrys apifera			i	P			X			
P		Ophrys insectifera			i	P			X			
P		Ophrys sphegodes			i	P						X
P		Orchis mascula			i	P			X			



P		Osmunda regalis			i	P							X
P		Parnassia palustris			i	P							X
P		Pedicularis sylvatica			i	P							X
P		Potamogeton polygonifolius			i	P							X
P		Radiola linoides			i	P							X
P		Ranunculus peltatus			i	P							X
P		Salvia pratensis			i	P							X
P		Scirpus fluitans			i	P							X
P		Scirpus sylvaticus			i	P							X
P		Scutellaria minor			i	P							X
P		Serratula tinctoria			i	P							X
P		Sieglingia decumbens			i	P							X
P		Tetragonolobus maritimus			i	P							X
P		Trifolium medium			i	P							X
P		Triglochin palustris			i	P							X
P		Salix repens subsp. argentea			i	P							X
P		Viola canina subsp. canina			i	P							X

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : **IV, V** : annexe où est inscrite l'espèce (directive « Habitats ») ; **A** : liste rouge nationale ; **B** : espèce endémique ; **C** : conventions internationales ; **D** : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	5 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	65 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	5 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	5 %
N16 : Forêts caducifoliées	10 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	10 %

Autres caractéristiques du site

Ce site est complexe géologiquement et géomorphologiquement avec ses buttes sablo-argileuses relictuelles du tertiaire, son relief dissymétrique avec ses versants crayeux abrupts surplombant le cours d'eau, la présence de terrasses fluviatiles fossiles sur le plateau d'Helfaut, les nappes superficielles perchées isolées du contexte hydrologique général.

Vulnérabilité : L'état actuel du système landicole, en particulier les faibles superficies occupées au regard des potentialités du site, nécessite la prise de mesures urgentes de restauration et de gestion conservatoire des habitats les plus menacés (développement et extension considérable des fourrés d'Ajoncs, des taillis clairsemés de bouleaux et de saules, de la Molinie, du Calamagrostis commun et du Brachypode penné profitant des incendies successifs volontaires ou accidentels, ...). Les différents types de landes, les pelouses maigres à Nard et les végétations oligotrophes acidiphiles amphibies et aquatiques les plus vulnérables du fait de la dynamique actuelle, constitueront les objectifs prioritaires au titre de la directive Habitats.

La prise d'un arrêté de protection du biotope et la création de Réserves Naturelles Volontaires sur les territoires communaux du plateau devraient permettre, grâce à la conjugaison de moyens scientifiques et techniques et de sources financières multiples (Département du Pas-de-Calais, Région Nord/Pas-de-Calais, fonds européens ...), la mise en oeuvre d'un programme cohérent de restauration et de gestion conservatoire de ce système landicole.

En ce qui concerne les habitats calcicoles pelousaires, l'état de conservation est variable d'un coteau à l'autre (pelouses abandonnées en cours de restauration, pelouses toujours pâturées, coteaux sans exploitation agricole), les principales menaces étant liées à la densification de la végétation et au reboisement. Là encore, du fait de l'originalité et de la diversité des habitats visés, les coteaux représenteront un autre enjeu majeur de ce site.

Les habitats forestiers proposés apparaissent beaucoup moins sensibles même s'il nécessitent localement des mesures de gestion adaptées.

Enfin, pour ce qui concerne le système alluvial, les propositions actuelles ne permettront pas d'assurer la conservation des végétations aquatiques d'eaux vives de l'Aa, ceci d'autant plus que la haute vallée de ce fleuve côtier n'a pas été retenue à ce jour.

4.2 Qualité et importance

De par sa diversité, ce site rassemble des séquences exceptionnelles de végétations extrêmement diversifiées, au sein de systèmes landicoles et pelousaires relictuels dont la mosaïque et l'agencement spatial concourent au maintien de paysages uniques pour le Nord de la France.

Parmi la trentaine de communautés remarquables de ce site, près de la moitié sont inscrites à la Directive et figurent parmi les habitats landicoles et turficoles acides atlantiques les plus menacés des plaines du Nord-Ouest de l'Europe même s'ils n'occupent plus aujourd'hui que des surfaces limitées : lande humide nord-atlantique du Calluno vulgaris-Ericetum cinereae qui ne subsiste que sur le plateau d'Helfaut et aux Bruyères d'Ecques pour les régions Nord/Pas-de-Calais et Picardie, bordure aquatique amphibie de l'Eleocharetum



multicaulis, herbier flottant du Scirpetum fluitantis, pelouse oligotrophe hygrocline riche en Nardus stricta du Galio saxatilis-Festucetum tenuifoliae...

Les habitats calcicoles sont également remarquables et, à cet égard, le Mont d'Elnes et le Mont Carrière semblent abriter un système pelousaire tout à fait original, intermédiaire entre le noyau thermophile littoral du Thymo drucei-Festucetum hirtulae et le noyau marnicole du Succiso pratensis-Brachypodietum pinnati, typiques du Boulonnais et du Pays de Licques, d'une part et le noyau mésoxérophile plus continental de l'Avenulo pratensis-Festucetum lemanii caractéristique des pelouses du plateau picard, d'autre part.

Cette pelouse et les éboulis qui lui sont liés se distinguent en particulier par un cortège d'espèces à affinités médioeuropéennes à montagnardes (Aceras anthropophorum, Epipactis atrorubens, Galium pumilum et bien sûr Galium gp. fleurotii ...). En outre, les coteaux d'Elnes et de Wavrans abritent certainement l'une des plus remarquables junipéraies calcicoles mésophiles nord-atlantiques de la région Nord/Pas-de-Calais,

Les intérêts spécifiques sont également très importants pour les plaines du Nord-Ouest de l'Europe :

- intérêt mammalogique majeur avec huit espèces de Chiroptères de la directive : Vespertilion à oreilles échancrées, Vespertilion des marais (annexe II), Oreillard méridional, Vespertilion à moustaches, ... (annexe IV) ;
- intérêt batrachologique avec pratiquement tous les amphibiens régionaux potentiels dont le Triton crêté (annexe II), l'Alyte accoucheur et la Rainette arboricole (annexe IV).

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
L	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		I
L	A08	Fertilisation		I
L	A11	Autres activités agricoles		I
L	B01.02	Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)		I
L	E03.01	Dépôts de déchets ménagers / liés aux installations récréatives		I
L	E03.03	Dépôts de matériaux inertes		I
L	G05	Autres intrusions et perturbations humaines		I
L	G05.01	Piétinement, surfréquentation		I
L	H05	Pollution des sols et déchets solides (hors décharges)		I
M	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		I
M	D01.02	Routes, autoroutes		I
M	F02.03	Pêche de loisirs		I
M	G01.02	Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés		I
M	G01.03	Véhicules motorisés		I
M	H01	Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)		I
M	I01	Espèces exotiques envahissantes		I
M	J02.05	Modifications du fonctionnement hydrographique		I
M	J02.06	Captages des eaux de surface		I



M	K01.02	Envasement		I
M	K01.03	Assèchement		I
M	K02.02	Accumulation de matière organique		I
M	K02.03	Eutrophisation (naturelle)		I
M	L05	Eboulements, glissements de terrain		I

Incidences positives

Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
L	B03	Exploitation forestière sans reboisement ou régénération naturelle		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Propriété d'une association, groupement ou société	%
Domaine communal	%

4.5 Documentation

Etudes du Centre Régional de Phytosociologie / Conservatoire Botanique National de Bailleul concernant le plateau d'Helfaut et la R.N.V. de Wavrans.

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
37	Réserve naturelle volontaire	43 %
38	Arrêté de protection de biotope, d#habitat naturel ou de site d#intérêt géologique	50 %
80	Parc naturel régional	75 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :



Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
37	LANDES MARES PRAIRIES ET BOIS COMMUNAUX D'HEURINGHEM	*	14%
37	LANDES MARES ET BOIS COMMUNAUX DE BLENDECQUES	*	5%
37	LANDES ETANGS ET BOIS COMMUNAUX D'HELFAUT	*	14%
37	LANDES ET BOIS COMMUNAUX DE RACQUINGHEM	+	5%
37	COTEAUX CALCAIRES DE WAVRANS SUR L'AA	+	5%
38	Landes du plateau d'Helfaut	*	50%
80	NORD PAS DE CALAIS	*	75%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : R.N.V. de Wavrans et coteau d'Elnes : Parc Naturel régional de l'Audomarois ; R.N.V. d'Helfaut, Blendecques, Heuringhem et Racquinghem : EDEN 62.

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation

Plan de gestion des quatre R.N.V. du plateau en cours de rédaction (EDEN 62).



EVALUATION DES INCIDENCES SUR LES SITES NATURA 2000

SARL ELEVAGE LEBLOND

HELFAUT (62)

I. Identification du ou des sites Natura 2000 concernés

I.1. Liste des sites Natura 2000 concernés

Le site Natura 2000 le plus proche du site d'exploitation de la SARL ELEVAGE LEBLOND est localisé à 1,9 km au Nord de l'exploitation :

tableau 1. Site Natura 2000 à proximité du site d'exploitation

Numéro	Intitulé	Type*	Distance à l'exploitation
FR3100487	Pelouses, bois acides à neutrocalcicoles, landes nord-atlantiques du plateau d'Helfaut et système alluvial de la moyenne vallée de l'Aa	pSIC/SIC/ZSC	1,9 km

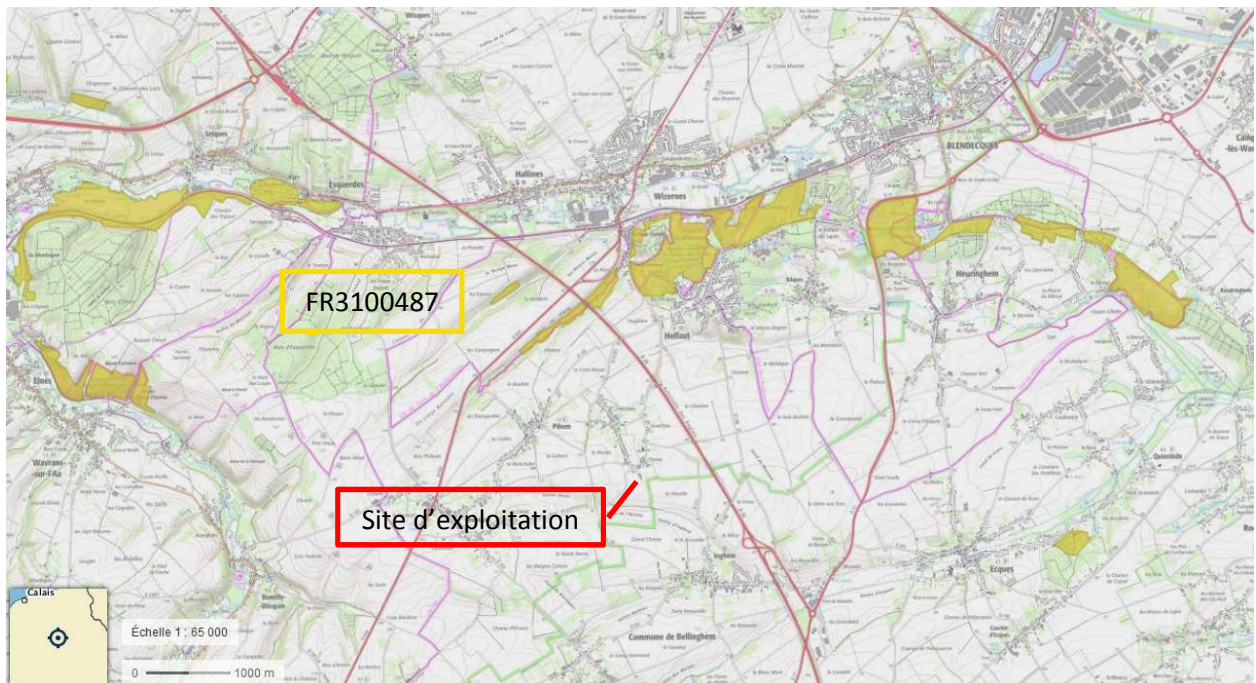
* pSIC : proposition de Site d'Intérêt Communautaire, SIC : Site d'Intérêt Communautaire, ZPS : Zone de Protection Spéciale, ZSC : Zone Spéciale de Conservation

Le prochain site Natura 2000 le plus proche est à 7,6 km du site d'exploitation.

I.2. Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000

La carte ci-après localise ce site par rapport au site d'exploitation.

Carte 1. Localisation du site Natura 2000 par rapport au site d'exploitation



La fiche descriptive de ce site Natura 2000 est jointe.

I.3. Conclusion partielle

Le site Natura 2000 le plus proche est à environ 2 km du secteur étudié. Le site d'exploitation de la SARL ELEVAGE LEBLOND est séparé de ce dernier par le hameau du petit Bois et par des voies de communication.

Aucun cours d'eau partant du site d'exploitation ne mène au site Natura 2000. De plus, les effluents étant traités par compostage, la SARL ELEVAGE LEBLOND ne possède pas de plan d'épandage.

Les espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et recensées dans ce site sont des invertébrés, des poissons, un amphibien et des chiroptères. Ils sont donc inféodés au milieu et ne se déplacent pas ou peu en dehors du site.

Les menaces et pressions pesant sur le site sont liées à des activités intérieures.

Le site d'exploitation en projet n'aura donc pas d'influence sur les espèces et habitats du site Natura 2000 recensé.

II. Conclusion

Le projet n'aura pas d'incidence significative au regard des objectifs de conservation du site Natura 2000 le plus proche.